



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suivi médical des personnes vulnérables en période de pandémie

Question écrite n° 38724

Texte de la question

Mme Sonia Krimi attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le sujet du traitement des personnes vulnérables, en situation de handicap ou victimes de maladie chronique dans le cadre de la crise du coronavirus. L'association des accidentés de la vie FNATH a interpellé Mme la députée sur la fermeture de service de consultations externes dans les hôpitaux, et pose le problème des soins apportés aux personnes vulnérables, en situation de handicap ou victimes de maladies chroniques dans le cadre de la crise du coronavirus. Ces patients nécessitent le plus souvent un suivi médical adapté et régulier de la part de médecins spécialistes. L'association a, ainsi, recensé à Mme la députée un certain nombre de patients qui, par l'absence de suivi à l'hôpital, ont abandonné la prise de traitements médicaux. L'état de santé de ces Français risque de se dégrader par voie de conséquence. Mme la députée s'interroge également sur la stratégie vaccinale de ces personnes vulnérables quand leur âge est inférieur à 55 ans. La covid-19 affecte les personnes de tout âge, puisqu'on observe un rajeunissement des patients hospitalisés et admis en réanimation depuis déjà plusieurs mois. Ce constat est renforcé s'ils ont des antécédents médicaux. Elle souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur le suivi médical des patients vulnérables, victimes de la fermeture des services de consultations à l'hôpital, ainsi que la stratégie vaccinale qui les concerne.

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38724

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 juillet 2021

Question publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3786

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)